

Projet de modification du décret de 1984 : LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS N'AURAIENT PLUS DE STATUT !

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Valérie Pécresse vient de publier le projet de modification du décret statutaire des enseignants-chercheurs (décret de 1984) et a convoqué le Comité Technique Paritaire des Universitaires (CTPU) pour le 17 novembre 2008, pour une promulgation dans les plus brefs délais.

Cette « réforme » est une des mesures de son « **Plan carrière 2009-2011** », qui s'en prend à toutes les catégories de personnels de l'enseignement supérieur et la recherche : rapprochement et fusions de corps statutaires, externalisation-privatisation de fonctions telles que l'entretien, le gardiennage, instauration de « primes au mérite » de dizaines de milliers d'euros par an pour une minorité, financées par les blocages de salaires, les suppressions de postes et l'augmentation de la « productivité » de l'immense majorité.

Avec ce « nouveau décret », que resterait-il des statuts des enseignants-chercheurs ?

Définition des missions : les « tâches d'intérêt collectif »

Les statuts particuliers des corps de fonctionnaires fixent les fonctions (ou « missions ») que les agents ont l'obligation d'effectuer.

La définition du service des universitaires comme « *service d'enseignement en présence d'étudiants* » disparaît, remplacée par une multitude de « tâches » que les enseignants se verront imposer. En particulier apparaissent « *les tâches d'intérêt collectif correspondant à la mission d'enseignement* ». Qui déterminera quelles sont ces tâches ? Le CA, sans aucun recours statutaire possible (et les Tribunaux Administratifs ne pouvant se déclarer qu'incompétents devant l'imprécision des textes). **Que restera-t-il des deux missions fondamentales, enseignement et recherche ?**

Le « nouveau statut », ce n'est plus un statut !

Introduction du principe de responsabilité collective dans la définition du service

« *Les principes généraux de répartition des obligations de service et les décisions individuelles d'attribution de services ne peuvent conduire à dégrader le potentiel global d'enseignement* » (art 4)

L'incitation, pour les Présidents, à accorder des décharges de services pour des universitaires jugés « excellents » s'accompagne de **l'obligation** de ne pas toucher au potentiel global d'enseignement, donc trouver les « mauvais universitaires » qui devront travailler plus pour payer les décharges de leurs collègues.

Le « nouveau statut », ce n'est plus un statut !

Evaluation par des élus « politiques »

Avec la LRU, les enseignants du CA ne sont pas élus pour leurs qualités pédagogiques, mais au scrutin majoritaire sur listes « politiques » proposant des « projet de gouvernance » de l'Université. Ce sont pourtant eux, juges et parties, qui émettront un « *avis (...) sur les activités pédagogiques et la participation aux tâches d'intérêt collectif* ». Ce dispositif kafkaïen friserait le ridicule s'il ne mettait fin au droit statutaire à une carrière individuelle (changements de corps, changements de grade), ouvrant la voie aux plus grandes possibilités d'arbitraire.

Le « nouveau statut », ce n'est plus un statut !

Tous les universitaires sont visés

La Ministre a tenu à préciser, à propos des enseignants du second degré, « *qu'une grande partie des mesures destinées aux enseignants-chercheurs les concernent tout autant* ». Les PRAG et PRCE sont donc visés de la même façon que les Professeurs d'Université et Maîtres de Conférences par cette politique de destruction et d'individualisation.

Le « nouveau statut » ne doit pas passer ! Retrait du projet de décret !

Ce décret est une conséquence de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), véritable arme de destruction massive des services publics au nom des contraintes du pacte de stabilité de l'Union Européenne. Pour l' « *augmentation de la performance* » de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conseil Interministériel du 11 juin 2008 consacré à la RGPP avait fixé l'échéance de janvier 2009 pour l'application des préconisations des rapports Schwartz et Hoffmann.

Avec la crise actuelle, beaucoup s'attendaient à ce que le gouvernement diffère l'application de la RGPP. Au contraire, non seulement il donne 360 milliards aux banques, mais il profite de la situation pour amplifier et accélérer ses « réformes ».

La RGPP s'applique dans toute la Fonction Publique, dans l'Enseignement :

- Il y a le « **plan carrière 2009-2012** » dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Il y a les **plans de démantèlement de la Recherche Publique** (CNRS, INSERM, IRD,, CEMAGREF, INRA, etc. ...)
- Il y a la « **mastérisation** » des IUFM, les **suppressions des concours de recrutement** du second degré (PRCE, PLP, agrégés) à bac. +3 et bac. + 4 ;
- Il y a les **suppressions massives de postes** (en 2009, 30000 dans la Fonction Publique dont 900 dans l'enseignement supérieur et la recherche et 13500 dans le primaire et secondaire)
- Il y a les **décrets Darcos contre l'école primaire** supprimant deux heures de cours le samedi matin et annualisant une partie du service des professeurs des écoles ;
- Il y a la **réforme Darcos des lycées** cassant les statuts des personnels, le baccalauréat, et les suppressions de 5 h de cours par semaine au lycée, etc.

Le temps des initiatives multiples de rassemblements, manifestations, de journées saute-mouton n'est-il pas révolu ?

Face à cette vague destructrice,

Alors que déjà de nombreux syndicats du primaire et du secondaire appellent à la grève nationale le 20 novembre

Ne faut-il pas une grève nationale le 20 novembre, de l'ensemble de l'Éducation et de la Recherche Publique, primaire, secondaire, enseignement supérieur et recherche ?

Le SNPRES-FO prenant ses responsabilités, appelle à la grève nationale le 20 novembre !

Il s'est adressé à tous les syndicats de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour un appel commun à la grève.

Nous informons l'ensemble des personnels de la proposition du secrétaire général de Force Ouvrière Jean-Claude Mailly qui s'est prononcé pour une journée de grève nationale des salariés du privé et du public et a fait cette proposition aux autres Confédérations.

Montreuil, le 5 novembre 2008